

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP NICE CENTRE-COLLINES

22 RUE JOSEPH CADEI

06172 NICE CEDEX 2

Vos références

Numéro fiscal : 46 55 599 298 427
Référence de l'avis : 22 06 4368277 78
Contrat de prélèvement : P306031103912
Référence unique de mandat :
FR46ZZ005002P306031103912

Numéro de propriétaire : 088 +32090 N

Département d'imposition : 06
ALPES-MARITIMES

Commune d'imposition : 088
NICE

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 06012

3214-015498-0054-0



SC EDMER
PALAIS MARY CHEZ MME BARNOIN
53 PROM DES ANGLAIS
06000 NICE

Somme à prélever

1 919,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.

Compte bancaire : FR23 2004 1010 081X XXXX XXX2 908
Identifiant de la banque : PSSTFRPPMAR
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vous n'avez rien à envoyer.

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP NICE CENTRE-COLLINES
22 RUE JOSEPH CADEI
06172 NICE CEDEX 2
Tél : 04 92 09 45 50

• **pour le montant de votre impôt :**
CDIF NICE

SECT. FONC 5EME SECTEUR
22 RUE JOSEPH CADEI
CS 63151
06172 NICE CEDEX 2
Tél : 04 92 09 47 29

* (service gratuit + coût de l'appel)

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
PBCQQH	PROPRIETAIRE	SC EDMER

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	29,62 %	%	6,40 %	0,189 %	8,46 %	%	
	Taux 2022	29,62 %	%	6,40 %	0,186 %	8,46 %	%	
	Adresse	3 RUE ANDRIOLI						
	Base	309		309	309	309		
	Cotisation	92		20	1	26		139
	Cotisation lissée							
	Adresse	53 PROM DES ANGLAIS						
	Base	3823		3823	3823	3823		
	Cotisation	1132		245	7	323		1707
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2021	1184		256	8	338		
	Cotisation 2022	1224		265	8	349		1846
Variation	+3,38 %	%	+3,52 %	0 %	+3,25 %	%		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
Propriétés non bâties	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2021							
	Cotisation 2022							
	Variation	%	%	%	%	%	%	%
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		
En fin d'année 2022, de nouveaux services en ligne seront accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr , vous devrez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 501864938.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			73
					Dégrevement Habitation principale			
					Dégrevement JA État			
					Dégrevement JA Collectivité			
Références administratives : 060 53 022 012 068 088 B K					Montant de votre impôt			1919

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles déterminant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfi.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.